



LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE



Monsieur Philippe DESLANDES
Président de la Commission Nationale
du Débat Public
6, rue du Général Camou
75007 PARIS

Nîmes, le 22 décembre 2010

Objet : Aqua Domitia

P.J. : Un dossier de saisine en 30 exemplaires

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 mai 2009, je vous ai adressé le dossier de saisine relatif au projet Aqua Domitia, aqueduc de sécurisation des ressources en eau.

La décision de la Commission nationale du Débat Public du 1^{er} juillet 2009 a considéré que le projet présenté comportait « trois programmes complémentaires » et a ouvert la possibilité de séparer le projet de Maillon Sud Montpellier du projet global en respectant la procédure de publication prévue au L 121-8 du Code de l'Environnement. Elle a conclu à la nécessité de procéder à une nouvelle saisine relative à « la partie principale du projet, entre Montpellier et Béziers », lorsque les conclusions des études menées dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux seront connues.

Comme je vous en ai informé, nous avons procédé à la publication du Maillon Sud, puis à la mise à l'enquête publique de ce projet. Le projet a été déclaré d'utilité publique en avril 2010 et les premiers travaux ont été engagés en juillet 2010.

L'avancement des études des SAGE de l'Orb-Libron et de l'Hérault nous permet aujourd'hui de procéder à une saisine de votre Commission pour la partie principale du projet. L'instance de concertation Aqua Domitia mise en place par le Préfet de région s'est réunie à plusieurs reprises pour suivre l'avancement des études et organiser des échanges sur différents thèmes intéressant le projet.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier un dossier permettant aux membres de votre commission de prendre connaissance des objectifs et des principales caractéristiques des « Maillons Val d'Hérault » et « Maillons Biterrois » qui constituent la partie principale du projet Aqua Domitia, ainsi que leurs enjeux socio-économiques, leur coût estimatif et l'identification de leurs impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Claude ALLET

Copie : Monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon
Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon

BRL

1105, avenue Pierre Mendès-France - BP 94 001 - 30001 Nîmes Cedex 5 - France
Tél. : +33 (0) 466 87 50 00 - Fax : +33 (0) 466 84 25 63 - e mail : brl@brl.fr - www.brl.fr

Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance au Capital de 22 500 779,071 - SIRET : 592 200 661 000 19 - RCS NÎMES : B 550 200 661 - N° TVA INTRACOM : FR 40 550 200 661 000 19